



[FENÊTRES sur cours 12]

Sommaire

- p2 : Edito
- p2 : La blague de Julie
- p3 : Une équipe à votre écoute
- p3 : Gagner ensemble la fin des APC
- p4 : Calendrier des instances de rentrée
- p4 : Alors, ça roule ?
- p5 : Face aux discours réactionnaires, réaffirmer notre projet pour l'école !
- p5 : PPCR, quoi de neuf cette année ?
- p6 : Ce qui attend l'école et les personnels enseignants
- p7 : Rythmes scolaires : trois ans après...
- p8 : Bulletin d'adhésion

Gagner ensemble la fin des APC

SNUipp-FSU12
Les Corniches de Bourran
8 rue de Vienne
12000 RODEZ

Tél : 05.65.78.13.41
Mèl : snu12@snuipp.fr
Site : <http://12.snuipp.fr>



SNUipp-FSU 12

numéro 94

Septembre 2016 - 0,50 €
ISSN 1165 - 3116



Edito

En guerre... sociale

Ainsi donc nous avons passé l'été à discuter surtout de Pokémons et de burkinis. Le succès fulgurant de ce jeu et les polémiques autour des différentes tenues de plage ont bien occupé l'espace médiatique. Au point qu'on en aurait presque oublié que la rentrée sera difficile, partout, qu'avec l'application de la Loi Travail, le quotidien des salarié-es va se dégrader, à commencer par le nôtre. Car ne nous leurrons pas, l'augmentation de l'ISAE ne pansera pas les plaies morales et financières accumulées ces dernières années.

Bien d'autres événements auraient mérité nettement plus de place dans le débat public, à commencer par le mur climatique qui se rapproche.

Aujourd'hui la question est de savoir comment nous allons réussir à préserver et à travailler le vivre ensemble, comment dans les écoles, on nous donnera les moyens d'avoir le temps d'amener l'ensemble de nos élèves vers l'émancipation collective.

Nous, salarié-es de l'Education Nationale, devront, plus que jamais, relever le défi qui nous aidera à surmonter la perte de sens et l'absence de projet collectif fédérateur qui menacent de faire implorer nos sociétés.

Pour cela nous devons nous saisir de toutes les actions qui viendront baliser le calendrier des luttes à commencer par la grève intersyndicale du 15 septembre pour le retrait de la Loi Travail et le refus de mettre en place les APC pour obliger le gouvernement à enfin nous donner du temps, des moyens et à réinvestir dans les RASED.

Gageons que les suites de la mobilisation sauront montrer la force et la détermination du mouvement syndical ! Gageons que le dynamisme des citoyen-es partout sur le territoire et l'unité syndicale quelque peu inédite de ce mouvement permettent d'aller au bout de la bataille pour préserver et améliorer nos droits et les droits de l'ensemble des salarié-es en cette année anniversaire du Front Populaire.

Tout au long de l'année, le SNUipp-FSU12 sera à vos côtés pour mener la bataille et défendre tous vos dossiers. Avec un nombre de syndiqué-es en hausse constante, votre syndicat est un outil fort. Alors pensez dès aujourd'hui à renouveler votre adhésion ou à vous syndiquer !

Le 26 août 2016
Valérie Tavernier

La blague de Julie



SNUipp-FSU12

Une équipe à votre écoute

Le SNUipp-FSU12 est heureux de vous présenter les collègues qui composent le « bureau » pour cette année scolaire 2016-2017. L'équipe est avant tout féminine pour coller au plus près de la réalité du terrain et de vos préoccupations. Tous les collègues du bureau du SNUipp-FSU12 sont à votre écoute et prêts à vous aider dans toutes les démarches et problèmes de votre vie professionnelle.



Valérie Tavernier
Secrétaire
Départementale
Coordinatrice
académique
Titulaire
remplaçante



Noëlle Villeneuve
Directrice
école Paraire



Virginie
Strazzaboschi
Adjointe
Ecole de Ségur



Stéphanie Massol
Adjointe
Saint Cyprien



Julie
Bernat-Sandragne
Titulaire
remplaçante



Antoine Cantais
Directeur
Ecole de Villeneuve

Obligations réglementaires de service

Gagner ensemble la fin des APC

Alors que depuis 2012 de nombreuses réformes sont mises en œuvre, le ministère refuse tout changement dans l'organisation et la répartition horaire du travail des enseignants.

Cela a été encore le cas en juin dernier, où la redéfinition de nos obligations de service aurait dû être l'occasion de mettre fin aux activités pédagogiques complémentaires (APC), jugées inefficaces par une très grande partie des enseignants.

Il y a urgence. Nous avons besoin de moyens et de temps.

La réforme des rythmes scolaires a fortement impacté le métier en dégradant les conditions et le temps de travail. Pourtant, la scolarisation des enfants en situation de handicap ou l'aide aux élèves en difficulté rendent incontournables le travail en équipe, comme les multiples partenariats éducatifs ou médico-sociaux et un lien renforcé avec les familles. Tout cela ne s'improvise pas et nécessite du temps libéré, du soutien, des moyens spécifiques et une formation continue digne de ce nom.

Alors que notre métier est en pleine mutation, le primaire en France n'est toujours pas au niveau de ses voisins

européens en matière d'investissement et continue à être plus inégalitaire que les autres. La France est aussi un pays qui a l'un des temps d'enseignement les plus importants d'Europe. Exigeons ensemble des moyens, du temps et de la formation pour que soient possibles toutes les actions permettant la réussite de tous les élèves. Parce que nos élèves et notre métier le valent bien, commençons par gagner ensemble la fin des APC.

Le SNUipp-FSU vous invite à vous engager à ne plus mettre en œuvre les APC. Dans les premières semaines de la rentrée, nous souhaitons collecter un maximum d'engagements. C'est notre nombre qui donnera de la force à notre message. Le SNUipp-FSU s'adressera à la ministre pour lui expliquer notre exigence et notre campagne.

À partir de 35 000 engagements, nous informerons la ministre et nous mettrons ensemble en action la suppression des APC.

Calendriers des instances de rentrée

Vos délégué-es des personnels du SNUipp-FSU12 se tiennent à votre disposition pour toute information sur les instances de rentrée et vous en feront le compte-rendu.

- lundi 5 septembre à 9h : CTSD ajustements de rentrée . **Pensez à nous envoyer le plus tôt possible vos effectifs et à nous faire part de tous les éléments sur votre école.**
- lundi 5 septembre à 14h30 : CDEN ajustements de rentrée (pour valider les propositions du CTSD du matin)
- mardi 6 septembre 14h30 : CAPD mouvement (pour finaliser le mouvement et ajuster les modifications apportées par la carte scolaire

Indemnisation des frais de déplacement

Alors, ça roule ?

Vous êtes dans les starting blocks prêts-es à affronter cette rentrée, vous avez été nommés sur des postes de Titulaire mobiles (TR), sur des postes fractionnés ou vous êtes sur des postes de CUI , AVS... Alors cet article vous est particulièrement adressé. Petit memento :

Pour les TR, sachez que vous avez à renvoyer à la fin de chaque mois un tableau récapitulatif de vos déplacements effectués au cours de celui-ci. (doc téléchargeable sur le site de la DSDEN 12 dans la rubrique « infos pratiques et intitulé » tableau de remplacements ISSR :(http://web.ac-toulouse.fr/automne_modules_files/standard/public/p6088_bfa3d19c03b79cea0b2efbd0d871baa9modele_tableau_ISSR.pdf)

Vous devrez indiquer le nombre de kilomètres effectués de votre école de rattachement à votre école d'affectation du remplacement... en utilisant via michelin ou mappy mais attention en cliquant sur trajet le plus court !! (au printemps c'est bucolique, pittoresque même, l'hiver beaucoup moins...)Sachez que l'administration a un logiciel nommé ARIA qui calcule ces distances...et a une fâcheuse tendance à les minorer ! Ainsi deux collègues de l'Aveyron ont envoyé un recours au Tribunal Administratif pour dénoncer ces écarts. Il est important de bien noter et de garder un double de ces tableaux car vos indemnisations ne vous seront versées que deux mois après... N'hésitez pas à vérifier. Nous contacter si vous contestez le kilométrage.

Par ailleurs, les heures d'enseignement accomplies au cours de l'année scolaire en dépassement des 24 heures de service hebdomadaire donnent lieu la même année, à un temps de récupération égal au dépassement constaté. Les

modalités de récupération sont arrêtées par le DA-SEN après avis du comité technique spécial départemental (CTSD) et consultation de l'enseignant concerné. En général ces récupérations se font en fin de période ou au début de la suivante. Là aussi selon les circonscriptions, il ne faut pas hésiter à se manifester pour les régulariser.

Vous êtes sur plusieurs postes en complément de temps partiels. Grâce au Snuipp vous pouvez obtenir un « forfait » qui est calculé à partir de votre école de rattachement (cf votre procès-verbal d'installation).

Pour les collègues mis à disposition des IEN et qui sont amenés à effectuer des remplacements, attention : vous n'êtes pas défrayés ! Les remplacements « loin » doivent être exceptionnels! Nous contacter si vous subissez des pressions.

Pour les CUI, CAE, AVS selon les types de contrat (de droit public ou de droit privé) vous pouvez bénéficier de remboursements de frais de déplacement là aussi calculés en fonction de votre école de rattachement mentionné dans le contrat.

En espérant que ce bref article vous sera utile et pour celles et ceux qui rêvent comme moi, de conduire une voiture estampillée « Education nationale en mission !! » sur fond rouge , voire rose, contactez le bureau afin de gonfler le nombre d'adhérents du collectif « les rouleurs pour l'Education Nationale » !!

Bonne route !

Ps : le collectif n'existe pas encore... il n'attend que vous.... ;)

Face aux discours réactionnaires, réaffirmer notre projet pour l'école !

Le 14 avril, M. Maréchal Le Pen déclarait : « L'école est au cœur de nos préoccupations pour 2017 ». Le FN entend poursuivre sa conquête de l'électorat enseignant. Les idées et valeurs qu'il véhicule concernant l'éducation font hélas florès, et de nombreux livres dénoncent les prétendus échecs du système scolaire, dans la continuité de ce que les extrêmes droites disent sur l'école depuis le XIXe siècle.

Opposés à la démocratisation scolaire, ces discours fustigent « l'égalitarisme » et prônent un système basé sur le mérite, l'inégalité des intelligences, la sélection (et donc le tri social). Ils déplorent la prétendue « baisse du niveau », et discréditent la pédagogie. Ils sont repris largement... au mépris des résultats scientifiques de la re-

cherche ! Ils peuvent rencontrer un certain écho chez les enseignant-es, car ils surfent sur des difficultés qui sont réelles.

Le SNUipp-FSU prend en compte ces difficultés professionnelles au quotidien. Il critique aussi le système scolaire actuel. Mais c'est parce qu'il porte l'ambition d'une vraie démocratisation, pour la réussite de chaque élève, quelle que soit sa classe sociale, son sexe, son origine. Notre « tous et toutes capables » passe par des pratiques pédagogiques égalitaires, démocratiques, émancipatrices.

Face à ce chant des sirènes réactionnaire, le SNUipp-FSU réaffirme son projet pour l'école : il n'est pas compatible avec celui de l'extrême droite !

PPCR

Quoi de neuf cette année ?

L'application du protocole d'accord PPCR "*Parcours professionnels, carrières rémunérations*" aux carrières enseignantes va revaloriser les grilles de salaire par étapes de 2017 à 2020.

Cela va également modifier le rythme de déroulement des carrières en instaurant un rythme presque unique et garantir une automaticité de passage à la hors classe après un certain nombre d'années passées dans le 11e échelon de la classe normale. Enfin, il est prévu la création d'un 3e grade auquel le SNUipp-FSU est fermement opposé car il sera accessible à un nombre minime d'enseignant-es et créera des inégalités.

La nouvelle grille des salaires va se mettre en place progressivement entre 2017 et 2020.

Le PPCR va se matérialiser sur les carrières enseignantes au 1er janvier 2017 par une première revalorisation de 6 à 11 points des grilles de salaire. (vous pouvez faire le calcul, ça ne casse pas trois pattes à un canard au regard des pertes de pouvoir d'achat de la dernière décennie).

Celle-ci comprend un début d'intégration de l'ISAE dans le salaire. Cela se matérialisera par une hausse de 4 points d'indice, compensée par l'apparition d'une ligne de retenue sur la feuille de paye intitulée « *transfert prime-points* ».

Il faudra attendre septembre 2017 pour la mise en place d'un rythme presque unique d'avancement, hormis pour les échelons 6 et 8 où la durée d'échelon sera raccourcie pour 30% des enseignants, et le reclassement, éventuel, dans les nouveaux échelons.

La classe exceptionnelle, elle aussi, entrera en vigueur à la rentrée 2017. Le SNUipp-FSU s'est opposé à ce nouveau grade dès que le ministère l'a proposé durant les chantiers métiers en 2013. Ce grade n'est pas une fin de carrière pour tous les PE, mais bien un outil managérial récompensant quelques milliers d'enseignant-es exerçant des fonctions spécifiques et « choisi-es » par la hiérarchie. Donc clairement un outil de division de la profession...

Au cours des dernières années, les différentes mobilisations des fonctionnaires ont permis l'ouverture de négociations sur une indispensable revalorisation des carrières. Le SNUipp-FSU et la FSU ont largement pris leur place dans cette bagarre. Cependant si l'application du protocole d'accord PPCR semble amorcer une revalorisation, celle-ci est très insuffisante et des désaccords demeurent.

Rentrée 2016

Ce qui attend l'école et les personnels enseignants

Tour d'horizon des principales nouvelles mesures de la rentrée 2016

Du côté de l'école

Nouveaux programmes en élémentaire et collège	Les nouveaux programmes des cycles 2 et 3 pour le primaire entrent en vigueur dans tous les niveaux. Pour le SNUipp-FSU, si les orientations en français et mathématiques vont dans le bon sens, ce qui est demandé en sciences, langues vivantes, arts et EPS reste parfois inadapté et irréaliste pour les élèves de l'école primaire, notamment au cycle 3. Un dossier complet à lire dans le Fenêtres sur Cours 426. La mise à disposition d'une version papier de cet outil de travail n'est toujours pas prévue : le syndicat continue d'appeler les équipes d'écoles à la demander à la ministre.
Mise en place des nouveaux cycles	Les quatre cycles d'apprentissage se mettent en place : Cycle 1 : De la PS à la GS / Cycle 2 : Du CP au CE2 / Cycle 3 : du CM1 à la 6 ^{ème} / Cycle 4 : de la 5 ^{ème} à la 3 ^{ème} . Le SNUipp-FSU est favorable à la nouvelle définition des cycles 1 et 2, conçue comme une « stabilisation des apprentissages sur trois années ». En revanche les conditions d'une bonne organisation au sein du cycle 3, qui inclut la sixième, ne sont pas remplies. Les moyens nécessaires (temps de concertation supplémentaire, frais de déplacement) au travail commun entre les PE et les professeurs de collège ne sont pas prévus. Le SNUipp-FSU demande que les programmes de C3 différencient ce qui doit être enseigné en CM1/CM2 et ce qui doit l'être en sixième, tout en gardant comme objectif la maîtrise des savoirs de fin de cycle 3, c'est-à-dire ceux de fin de sixième.
Nouveaux horaires... ça ne rentre pas !	Pour permettre la mise en place de l'EMC (Education morale et civique), le ministère a diminué les horaires en arts ou en sciences (moins 9h par an en arts au C2, moins 6h par an en arts et moins 6 h par an en sciences au C3). Le SNUipp-FSU s'est exprimé contre cette réduction horaire craignant un programme intenable contraignant les enseignants des écoles à faire des choix, chacun dans leur coin, créant des inégalités entre les élèves.
Nouveaux outils de suivi et d'évaluation des élèves en maternelle	Deux outils sont mis en place pour rendre compte des acquis des élèves dans le cadre d'une évaluation dite positive : un carnet de suivi des apprentissages, dont le format est laissé à l'appréciation des équipes et une synthèse des acquis de l'élève, établie à la fin du cycle 1, qui fait l'objet d'un modèle national. Des documents sont mis à disposition sur Eduscol. Elaborer les carnets de suivi ne s'improvise pas et le SNUipp-FSU invite les enseignants à prendre le temps nécessaire sur celui des APC. Il est aussi indispensable que l'institution organise la formation continue des enseignants sur les nouvelles formes d'évaluation et propose, comme le dit la circulaire de rentrée, un accompagnement des équipes à la mise en œuvre d'un outil cohérent.
Evaluation en élémentaire : création du Livret Scolaire Unique Numérique (LSUN, du CP à la troisième)	En élémentaire, le LSUN remplace aussi bien le livret de compétences que tous les autres documents élaborés localement. Numérique, il sera utilisé jusqu'à la fin du collège et transmis aux familles plusieurs fois par an. Le niveau de maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture est apprécié uniquement en fin de cycle. Les enseignants disposeront d'une banque d'outils d'évaluation disponible sur Eduscol. En cours de cycle, les modalités de l'évaluation sont laissées à l'appréciation des équipes. Le SNUipp-FSU a demandé que toutes les garanties concernant la confidentialité des données de l'application soient apportées par le ministère. Des interrogations persistent sur l'intérêt pédagogique de cette application et sur la charge de travail supplémentaire qu'elle pourrait induire pour les enseignants.
Parcours d'éducation	Après le parcours d'éducation artistique et culturel (PEAC), entrent en vigueur cette année le parcours citoyen qui vise « à faire connaître aux élèves les valeurs de la république et les amener à devenir des citoyens responsables et libres, capables de jugement, d'argumentation... » et le parcours santé qui décrit concrètement les actions mises en œuvre qui concernent à la fois la protection de la santé des élèves (visite médicale...), les activités éducatives liées à la prévention des conduites à risques et les activités pédagogiques mises en place dans les enseignements en référence aux programmes scolaires. Pour le SNUipp-FSU, à force de multiplier les parcours, les marges de manœuvre des équipes vont être très réduites pour construire des projets qui correspondent aux besoins de leur école et de leurs élèves.
Plan numérique	Le nouveau plan numérique annonce des formations aux usages pédagogiques du numérique, le développement des ENT. Les compétences numériques seront évaluées dans le cadre d'un nouveau référentiel qui se substituera à l'actuel B2i. Les mesures concrètes concernent principalement les collèges. Pour les écoles, seule une plateforme en ligne présentera des ressources numériques pédagogiques gratuites... ou payantes !
Langues vivantes	A partir de cette rentrée, la 1 ^{ère} langue vivante sera enseignée dès le CP, avec des horaires renforcés et de nouveaux programmes pour l'ensemble des cycles. Plusieurs langues seront proposées, dès l'école primaire, en veillant à la cohérence et à la lisibilité des parcours linguistiques des élèves. 1 000 écoles primaires supplémentaires enseigneront l'allemand à compter de la rentrée 2016, soit 3 800. 200 autres écoles proposeront une autre langue que l'anglais ou l'allemand.
Enseignements en langue et culture d'origine	Les Elco se transforment. La circulaire de rentrée précise que « ces enseignements de langues vivantes étrangères seront dispensés en sus des 24 heures habituelles » à partir de la classe de CE1 pour les élèves volontaires, « quels que soient leur origine, leur nationalité et leur niveau linguistique de départ ». De nouvelles conventions seront passées avec les pays d'origine.
Mesures de sécurité renforcées dans les écoles suite aux attentats	Des mesures de sécurité s'appliqueront dès cette rentrée : connaissance et application du plan particulier de mise en sûreté (PPMS), organisation de trois exercices dont l'un sur un attentat-intrusion, mise à jour du répertoire des coordonnées téléphoniques des directrices et directeurs d'école avec test d'un envoi de SMS le jour de la rentrée, organisation de réunions d'information à destination des parents d'élèves, attention particulière aux abords des écoles ... Si pour le SNUipp-FSU, il faut veiller à la sécurité des élèves et des personnels, il souhaite que des mesures parfois illusoire ne viennent pas créer un climat anxiogène ou conduire les personnels à l'application de directives qui ne relèvent pas de leurs missions. Pour lui, les mesures et les exercices de mise en sécurité doivent être pensées par les équipes avec l'aide de spécialistes, en fonction des réalités locales.

Du côté des enseignants

ISAE	L'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE), versée aux enseignants des écoles exerçant dans le premier degré, passe de 400 à 1 200 € annuels brut, et sera dorénavant versée chaque mois (86,19 € net). Sa création et son augmentation sont le fruit de campagnes syndicales fortement suivies par les enseignants, dont la grève du 26 janvier à l'appel du SNUipp-FSU. Pour autant, des enseignants du premier degré sont encore exclus de cette revalorisation salariale (ULIS second degré, SEGPA, EREA, pénitentiaire, enseignants référents, conseillers pédagogiques, animateurs TICE, coordonnateurs REP, PEMF qui n'en perçoivent pas l'intégralité...). Le premier versement devrait se faire sur la paye d'octobre 2016 avec effet rétroactif depuis septembre.
Revalorisation des salaires	Les discussions dans le cadre du protocole d'accord « <i>Parcours professionnels, carrières rémunérations</i> » (PPCR) aboutissent à une revalorisation des grilles de salaire des enseignants par étapes de 2017 à 2020, avec une première hausse de 6 à 11 points d'indice au 1er janvier 2017 et un début d'intégration de l'ISAE dans le salaire à hauteur 4 points d'indice.
Point d'indice	Suite aux mobilisations des fonctionnaires, un premier dégel en deux temps du point d'indice portera sa valeur de 4,63€ à 4,66€ brut mensuel au 1er juillet 2016 puis à 4,69€ au 1er février 2017. Toutefois, ces hausses seront minorées par la hausse du taux de cotisation retraite de 0,35 point suite aux réformes des retraites de 2010 et 2014. Cela ne couvrira pas les pertes accumulées depuis 5 ans et un véritable plan de rattrapage reste à gagner...
Direction et fonctionnement de l'école	Les écoles de 2 classes voient leur volume de décharge porté à une journée par mois. Pour les écoles de 8 classes, la quotité de décharge passe de 1/4 à 1/3 (c'est-à-dire une journée et demie hebdomadaire).
Décret ORS	Le décret relatif aux obligations de service des enseignants a été modifié pour acter la transformation, déjà en vigueur dans les écoles, de l'aide personnalisée en APC et la forfaitisation des 48 heures consacrées au travail en équipe, à l'identification du besoin des élèves, à l'organisation des APC, aux relations avec les parents, aux projets de scolarisation des élèves handicapés, à la continuité entre cycles. Le SNUipp-FSU avait demandé la mise à disposition des 108 heures pour les équipes enseignantes lors des discussions sur la rédaction du décret.

Et ce que nous voulons voir changer ...

Le niveau des salaires des enseignants des écoles, les taux d'encadrement et les temps d'enseignement qui restent parmi les plus élevés en Europe, l'absence de formation continue malgré de nombreuses annonces...

Rythmes scolaires Trois ans après...

Trois ans après la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, les différents rapports confirment un certain nombre de points d'alerte que le SNUipp-FSU avait déjà fait valoir à travers ses enquêtes menées auprès des enseignants dès la fin 2014.

Trois ans après la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, les différents rapports confirment un certain nombre de points d'alerte que le SNUipp-FSU avait déjà fait valoir à travers ses enquêtes menées auprès des enseignants dès la fin 2014.

Le dernier rapport de l'Inspection générale souligne par exemple que si la matinée supplémentaire, permettrait de mieux traiter les programmes, cela renforce néanmoins une désorganisation des enseignements avec un poids accru des disciplines dites fondamentales le matin au détriment de l'EPS, des sciences ou encore des arts. Il soulève aussi la difficulté en maternelle avec notamment la question de la sieste et la question de l'absentéisme particulièrement le samedi matin mais aussi le mercredi matin.

De même, la réforme a profondément déstabilisé les écoles en dégradant les conditions de travail des enseignant-es et les conditions d'apprentissages sans faire preuve de son efficacité sur la réussite des

élèves. Il faudra donc attendre 2017 et les études entreprises par la Degesco pour évaluer l'incidence de la réforme sur la réussite des élèves

Ce dossier est donc loin d'être clos. De nombreuses évolutions sont indispensables. Les organisations de l'année, de la semaine et de la journée doivent être remises à plat. Le SNUipp-FSU exige l'abandon de la réforme et l'écriture d'un nouveau décret en y associant tous les professionnels concernés et en s'appuyant sur les expérimentations et recherches. Sans compter que mieux apprendre n'est pas qu'une affaire de rythmes. Loin de là. Le ministère doit se consacrer prioritairement aux dimensions pédagogiques de la réussite scolaire. Cela implique, entre autres, de faire baisser le nombre d'élèves par classes, d'amplifier le dispositif « plus de maîtres que de classes », de recréer des postes RASED et de proposer aux enseignants une formation continue, aujourd'hui toujours en friche.

**SNUipp/FSU 12**

8 rue de Vienne
Les Corniches de
Bourran
12000 RODEZ
Tél: 05.65.78.13.41

Bulletin d'adhésion 2016—2017

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse Personnelle : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

Téléphone : __/__/__/__/__/____ e-mail : _____@_____

Mobile : __/__/__/__/__/____ Date de Naissance : ____/____/____

Fonction : _____ Établissement : _____

(cocher) : Instituteur/trice Professeur des Écoles PEstagiaires AVS Échelon : ____

Montant de la cotisation : _____ € (Vous pouvez payer par chèque (un à trois) ou par prélèvement).

Je souhaite m'investir dans la vie de la section du SNUipp 12

J'adhère à la section de l'Aveyron du SNUipp, et lui demande de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles elle a accès à l'occasion des commissions paritaires. J'autorise le SNUipp12 à faire figurer les informations me concernant dans un fichier informatisé, dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp12.

Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNUIPP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUIPP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,

Référence Unique Mandat (réservé au créancier)

Veuillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB, RIP ou RICE puis adresser l'ensemble au SNUipp12	
Débiteur Vos Nom Prénom (*) : _____ Adresse (*) : _____ Code Postal (*) : _____ Commune (*) : _____ Pays (*) : _____ IBAN (*) BIC (*)	Identifiant Créancier SEPA : FR37ZZZ626158 Nom : SNU IPP 12 Adresse : Residence Les Corniches de Bourran, 8 rue de Vienne Code postal : 12000 Ville : RODEZ Pays : FRANCE Le (*) __ / __ / ____ A (*) _____ Signature (*)

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. ». Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Echelon	Instit		PE		PE Hors Classe	
	Montant	Cotisation réelle*	Montant	Cotisation réelle*	Montant	Cotisation réelle*
1					169	57,46
2					184	62,56
3			135	45,9	199	67,66
4			142	48,28	214	72,76
5	127	43,18	150	51	229	77,86
6	129	43,86	154	52,36	244	82,96
7	132	44,88	163	55,42	258	87,72
8	136	46,24	175	59,5		
9	146	49,64	187	63,58		
10	155	52,7	201	68,34		
11	170	57,8	216	73,44		

Majoration de cotisation

Spécialisé	10
Conseiller Pédag.	15
PEMF	10
Cl. Unique	4
Dir. 2 à 4 cl.	8
Dir. 5 à 9 cl.	12
Dir. 10 cl. et +	15
Dir. SEGPA	18

TEMPS PARTIEL - Minimum 81 €, proportionnel au temps partiel (cotisation x taux)

CONGÉ FORMATION : 85% de la cotisation

DISPONIBILITÉ : 81 €

PE Stagiaires et LC : 79 €

AVS : 35 €

RETRAITE (E)

moins de 686 € >>> 80 €
de 686 à 914 € >>> 85 €
de 915 à 1143 € >>> 91 €
de 1144 à 1372 € >>> 109 €
de 1373 à 1500 € >>> 121 €
de 1501 à 2000 € >>> 136 €
plus de 2000 € >>> 161 €

Si problème pour acquitter la cotisation, nous consulter.

*Réduction ou crédit d'impôt de **66 %** du montant de votre cotisation syndicale.